

Séance du 17 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	27	27

L'an deux mil vingt-six le dix-sept avril à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE ROIDE - VERMONDANS, régulièrement convoqué en date du 4 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric BOONE, Maire

DATE DE CONVOCATION :  
4 avril 2026

**Délibération N°2026.04.28**

**OBJET :**  
**Création de deux emplois en contrat d'apprentissage**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le  
Et publication ou notification du

**Présents :** Eric BOONE, Patrick ROY, Anaïs CHOULET, Philippe PEROZ, Pamela LACHAT, Gilles GRUT, Christiane KLINGUER, Philippe PROST, Marie-Josèphe PIQUEREY, Dominique GUENOT, Fanny VOLTOLINI, Théophile HAHLING, Marine JACQUET, Philippe ZATTARIN, Marion MAILLARD, Thibaud DEFRANOUX, Anaïs GUILLEMIN, Yoann DAUCOURT, Sophie FICHET, Thierry BRUN, Quentin DECHAUX, Laurence EMONIN, Serge SPIZZO, Sophie LAROCHE, Walter PLANÇON, Anaïs GRADOZ.

**Procuration :** Emilie VIGEZZI donne procuration à Christiane KLINGUER.

**Secrétaire de séance :** Dominique GUENOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

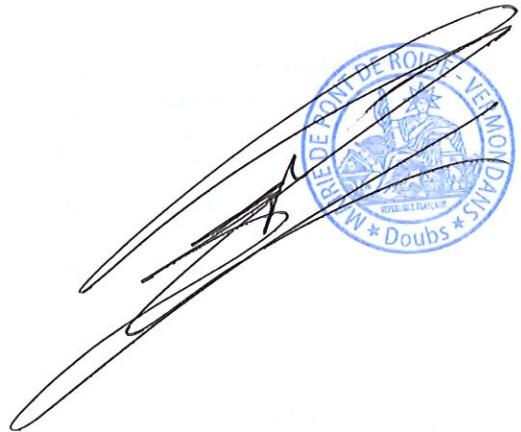
- Décide le recours au contrat d'apprentissage,
- Décide de conclure dès la rentrée scolaire 2026/2028, deux contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Petite Enfance	1	CAP Petite enfance	2 ans (2024/2025 et 2025/2026)
Espaces Verts	1	CAP	2 ans (2026/2027 et 2027/2028)

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Fait à Pont-de-Roide-Vermondans, le 20 avril 2026  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Eric BOONE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'PONT-DE-ROIIDE-VERMONDANS' around the top edge and 'W\* Doubs \*' around the bottom edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a figure holding a staff.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-200037182-20260417-2026\_04\_28-